

## La descente aux enfers

Le PRDR n'en finit pas d'enregistrer des catastrophes. La dernière en date remonte à la semaine dernière quand le président de son conseil national Ethmane Abou El Maaly organise une grande réception à laquelle il invita les gens de son camp en prenant soin d'en exclure son secrétaire général Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall dit Ghrini et les siens. Les divergences entre les deux hommes ne datent pas d'hier, en effet. Ould Abou EL Maaly court depuis quelque temps

tère de l'Intérieur à laquelle le parti oppose une annulation par une décision rendue par jugement de la cour suprême No 38/05. Gharry Ould Mohamed Abdallahi se plaint de la partialité de l'administration dans le traitement de ce dossier. Il en appelle au président du CMJD et à la CENI afin de rétablir le droit et la légitimité au sein de ce parti.

L'intéressé considère que le nommé Itawal Oumrou Ould Hmeyid qui bénéficie de la bénédiction du ministère de l'Intérieur et qui aurait selon lui accaparé les biens de ce parti, n'a strictement rien à voir avec lui.

## Journée internationale de la migration

L'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) a célébré, le 7 octobre dernier, la journée internationale de mobilisation pour les droits des personnes migrantes, par l'organisation d'un point de presse à son siège. Cette journée, commémorée en souvenir des événements tragiques de Ceuta et Melilla le 29 septembre 2005, a été instituée suite au forum social polycentrique de Bamako, à celui d'Athènes et de Madrid et à la conférence non gouvernementale euro africaine de Rabat de juillet dernier qui ont appelé à faire de la journée du 7 octobre une journée internationale de mobilisation pour les droits des personnes migrantes.

Dans son adresse, Me Fatimata M'Baye, présidente de l'AMDH a brossé un tableau sombre de la situation des émigrés cantonnés dans des zones limitées. La poussée effrénée des "candidats à la mort" a considérablement altéré le droit d'asile pour les persécutés politiques et les "victimes de violations graves des droits humains" Elle citera pêle-mêle les restrictions actuelles à la liberté de circulation, l'adoption par certains États de législations restrictives à la liberté de circulation se traduisant par une montée en flèche des mouvements

xénophobes et racistes et d'un triomphe de l'extrême droite.

Me Mbaye exige que la "question des flux migratoires soit traitée avec plus d'humanité". Il faudrait, dit-elle, que le droit humanitaire soit à la base des traités et accords touchant les citoyens.

Selon les statistiques de l'antenne de l'AMDH à Nouadhibou, quelque 150 personnes restent encore détenues au centre de rétention dont la capacité d'accueil reste très limitée. 90 autres sont réparties dans les différents commissariats de la ville. Les conditions sont également dramatiques dans une structure où il n'y a pas d'assistance sociale. Les procédures de recherche des familles ne sont jamais enclenchées. Tout comme le problème d'identification des victimes se pose avec plus d'acuité. Ce centre ne dispose pas d'équipement adéquat et les policiers n'ont pas reçu de formation en droit humanitaire. "La Mauritanie ne doit pas être victime, de l'avis de Me Mbaye, des flux migratoires. Les clandestins doivent être rapatriés chez eux". Elle espère une vaste mobilisation pour que la Mauritanie ne soit pas le cimetière d'autres pays.

victime, dont les poches de chanvre, portées plusieurs cicatrices. Il s'agit d'une violence aveugle.

Sidina, né en 1984, connu dans le milieu de la police. Avant sa mort, sélectionné pour être policier, il était l'objet de nombreuses plaintes pour agression et port d'armes main armées.

Ce meurtre pourrait être le règlement de comptes.

Sidina était venu à la recherche de ses "potes" qui avaient disparu quelques minutes avant son arrestation. Pris en possession de son portefeuille, Sidina n'a pas voulu parler. Disposant d'une forte somme d'argent, Wellé et Kane ne pouvaient pas franchir. C'est au moment

## Le torc

Rien ne va plus entre le service de police et le service de douane. Le service de police a refusé de signer le procès-verbal affectant certains professionnels. Le 7 octobre par Me Mbaye. Cette dernière refuse. Le service de police a exclu du mouvement de la douane. Cette dernière refuse. Le service de police est actuellement bloqué.